

Pour la dépollution, la ville a payé 16 M€ et le fautif... 480 000 €

27 décembre 2016

[http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/pour-la-depollution-la-ville-a-payé-](http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/pour-la-depollution-la-ville-a-payé-16-meur-et-le-fautif-480-000-eur-27-12-2016-6497133.php)

[16-meur-et-le-fautif-480-000-eur-27-12-2016-6497133.php](http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/pour-la-depollution-la-ville-a-payé-16-meur-et-le-fautif-480-000-eur-27-12-2016-6497133.php)

Prendre acte que dans la dépollution du site CMMP, la ville d'Aulnay... s'est fait avoir. C'est, en substance, le sens d'une délibération votée au dernier conseil municipal. Celle-ci clôt le mandat de démolition de l'usine et de désamiantage des terrains (un chantier entamé en 2009 et désormais fini). Au total, la commune a payé près de 16,5 M€, alors que le CMMP — donc le pollueur — n'a déboursé que 478 000 € !

L'industriel s'est tout simplement conformé à ses obligations, définies dans une convention signée avec la précédente municipalité, avant le début des travaux. On prévoyait alors que les travaux ne coûteraient qu'un demi-million d'euros. « Sauf qu'au fil des années, la facture a grimpé et on a découvert de l'amiante dans les sous-sols », raconte Guy Challier, ancien maire-adjoint (PS). Entre l'excavation des terres contaminées, la dalle de béton et le déménagement temporaire de l'école voisine, on en est arrivé à une ardoise chargée pour la ville. « Cela ne pouvait pas être anticipé et la situation imposait d'agir en urgence », ajoute Guy Challier, désormais conseiller municipal d'opposition.

En 2015, une procédure au civil avait été lancée pour tenter de faire payer davantage au CMMP, en vain.

Le Parisien